

DONNER DU SOUFFLE A SA VIE PROFESSIONNELLE

ACTIONS DE FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Anne Laure MALDINEY (ALTEMPO) se soumet aux obligations de cette charte de déontologie

Titre I : Déontologie et éthique professionnelle

- Exercer son activité dans le respect de la personne et des valeurs humaines, avec une indépendance de jugement et d'action, avec honnêteté, neutralité, et dans le respect de la confidentialité professionnelle.

Titre II : Relation avec les clients

- Établir un contrat ou une convention précisant les objectifs, les prestations et les rémunérations prévues, ainsi que les conditions d'intervention.
- Tenir compte du travail préparatoire et s'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité afin de respecter les engagements pris.
- Mettre en œuvre toutes ses compétences et exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions de formation.
- Informer rapidement de tout élément risquant d'entraver l'atteinte des objectifs pédagogiques ou le bon déroulement des actions de formation.
- N'exprimer aucun jugement ou critique sur le client auprès des participants aux sessions de formation. Respecter la confidentialité des informations et la culture de l'organisation.

Titre III : Relation avec les participants des actions de formation

- Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne
 - Respecter les principes de neutralité et de non discrimination, quelle qu'elle soit. Garantir aux bénéficiaires la confidentialité des paroles et comportements, sauf s'ils présentent des risques.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position.

Titre IV : Relation avec la profession

- Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession. Respecter les valeurs et usages de la profession de formateur : intégrité, indépendance et impartialité.
- Se doter des moyens nécessaires au développement de ses compétences.
- Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession. Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère
- En cas de litige entre confrères ou avec un client, rechercher d'abord une solution amiable.

Titre V : Respect du cadre légal

- Connaître et appliquer les lois et règlements, en particulier, le livre IX du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue, et se tenir au courant de leur évolution.
- Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale. Respecter la propriété intellectuelle.



Anne laure MALDINEY
Psychologue

Tel : +33 (0)6 06 59 31 29

EEmail : alm.altempo@gmail.com

www.altempo.org

SIRET 851 109 728 000 10
Organisme de formation
76 31 09 69 431

al tempo